



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

francophonie

Question écrite n° 1625

Texte de la question

Mme Marcelle Ramonet appelle l'attention de M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie sur la politique de la France en matière d'enseignement de la langue et, au-delà, de la culture française à l'étranger. Elle lui rappelle que notre pays entretient, par le biais de l'Alliance française, un réseau d'unités d'enseignement contribuant au rayonnement et à la diffusion de notre culture à l'étranger. Elle lui demande de lui dresser le bilan des actions menées et de dessiner les contours et les perspectives de cette mission essentielle pour la francophonie.

Texte de la réponse

Le réseau des Alliances françaises (450 établissements dans quelque 150 pays environ, 344 615 jeunes et adultes apprenants de français) constitue, aux côtés du réseau des instituts et centres culturels français (151 établissements) et du réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger (270), un important dispositif de l'action culturelle française à l'étranger pour la diffusion de la langue et de la culture françaises. Les Alliances françaises participent activement à l'action culturelle extérieure menée par le ministère des affaires étrangères et bénéficient à ce titre d'une importante subvention (10,4 millions d'euros en 2002) et de la mise à disposition de quelque 270 agents détachés essentiellement dans des postes de direction. S'agissant de la diffusion de la langue française, les Alliances françaises apportent par leurs activités d'enseignement du français et par une offre linguistique de qualité une gamme de produits diversifiés (cours « intra muros » de français, cours « extra muros » - en entreprises...). La recherche et l'innovation pédagogique, un dispositif complet de certifications et de tests établis sous le contrôle des institutions éducatives françaises (DELF, diplôme d'études de langue française - DALF, diplôme approfondi en langue française, diplômes de l'Alliance française, ...), des centres de ressources et de documentation sur la France contemporaine ainsi que des manifestations culturelles et artistiques contribuent à la mission de promotion de la langue et de la culture françaises dans le monde de ce réseau. Présent sur les cinq continents, le réseau des Alliances françaises est en permanente évolution et constitue par son ampleur et la diversité des missions qui lui sont confiées un véritable outil de médiation culturelle dans le monde.

Données clés

Auteur : [Mme Marcelle Ramonet](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1625

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération et francophonie

Ministère attributaire : coopération et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 août 2002, page 2826

Réponse publiée le : 4 novembre 2002, page 4007